

Pignan, le 3 septembre 2024

Objet : Marché de Noël 2024

Madame, Monsieur,

La ville de Pignan organise son traditionnel Marché de Noël **le samedi 14 décembre 2024 de 16h à 21h (installation à partir de 13h) et le dimanche 15 décembre de 10h à 18h (installation de 8h30 à 10h).**

Je vous prie de trouver ci-joint le bulletin d'inscription pour proposer votre participation, qui est à retourner en mairie avant le 8 novembre 2024. Les chèques de réservation et de caution à l'ordre du trésor public, sont à joindre à votre bulletin.

Le marché de Noël se déroulera dans le parc du château et sera composé d'une centaine d'exposants, de nombreuses animations (manèges, peñas, déambulations, patinoire...), de l'embrasement du Château à 19h30 le samedi .

Le service des Festivités reste à votre disposition au **au 04 67 64 92 79** pour de plus amples informations ou par mail à : animations2@pignan.fr .

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire



Michelle CASSAR

MARCHE DE NOEL 2024 <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} candidature / ou nombre de participations :			
Date	50 euros emplacement artisanat 3 mètres linéaires	90 euros emplacement métiers de bouche 3 mètres linéaires	Prix total
14 et 15 décembre			

Je soussigné(e),
 (Nom, Prénom, qualité)
Tarif emplacement : € les 3 mètres
Je joins :
 -Un chèque de ..€ pour 1 emplacement de 3 mètres linéaires sous barnum avec deux tables, deux chaises et électricité
 -Un chèque de caution de 80 €

BRANCHEMENT ELECTRIQUE		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
merci de détailler le nombre de watts de chaque appareil électrique		
	Types d'appareils	Watts (maximum 8000 watts)

IL EST RAPPELE QUE L'UTILISATION DE CONVECTEUR ELECTRIQUE EST STRICTEMENT INTERDITE ET JE M'ENGAGE A NE PAS EN UTILISER

Documents à fournir obligatoirement

Artisans d'art professionnels et commerçants :

- N° de registre du commerce ou N° de registre des métiers :
.....

Ou photocopie de la carte de commerçant ambulant

- L'imprimé de la préfecture cerfa N° 13984*02 (uniquement pour l'alimentaire)
- Photocopie de l'extrait de KBIS
- Photocopie de ma situation au répertoire SIREN

Artistes libres :

- N° SIRET ou photocopie de la carte de commerçant ambulant

Associations :

- Récépissé de déclaration en Préfecture de la constitution en association

Tout exposant :

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Photocopie de la carte grise du véhicule transportant mes produits
- Règlement des marchés signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Date, signature et cachet de l'entreprise ou de l'association

Règlement du Marché de Noël organisé par la ville de PIGNAN

1. Samedi 14 décembre 2024 horaires du Marché : de 16h00 à 21h00
Dimanche 15 décembre 2024 horaires du Marché : de 10h00 à 18h00.
Chaque exposant s'engage et doit respecter les plages horaires obligatoires, étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux.
L'installation des exposants :
Samedi 14 décembre 2024 : de 13h00 à 15h45
Dimanche 15 décembre 2024 : de 8h00 à 9h45
A partir de 15h45 pour le samedi et de 9h45 pour le dimanche, plus aucun véhicule ne sera autorisé sur le site du marché.
Les exposants s'engagent à ne pas quitter leur stand avant la fermeture du marché.
2. Le Marché de Noël est ouvert aux artistes, commerçants, artisans créateurs, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations.
3. Les organisateurs sélectionneront et retiendront un maximum de produits liés aux traditions des fêtes de Noël.
Un exposant non autorisé ne pourra en aucun cas s'installer sur le Marché de Noël.
Le dossier d'inscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail ou courrier de votre réservation définitive.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.
4. Les exposants s'engagent à : envoyer leur dossier de candidature avant le 2 novembre 2024 et faire parvenir le paiement du droit de place de + 80€ de caution.
Chaque exposant devra se munir d'éclairage, de prises multiples et de rallonges conformes aux normes de sécurité, n'installer aucun chauffage électrique, ne pas stationner sur le lieu du marché, respecter les conditions du présent règlement, respecter l'emplacement qui lui sera attribué.
Seuls les organisateurs peuvent décider des modifications dans les stands le jour du Marché de Noël.
La ville se réserve le droit de refuser un exposant et l'exposition de matériel si ces derniers ne correspondent pas à la description donnée lors de la réservation.
5. A votre arrivée, vous devez vous rendre sur le point d'accueil pour que votre emplacement vous soit donné, et signaler votre présence. La courtoisie et la politesse sont exigées envers les organisateurs et le personnel municipal qui accueillent et qui placent.
6. La responsabilité de la ville sera dégagée en cas de bris de glace, de vol, de dommage à la marchandise ou autres.
7. L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé c'est-à-dire propre et sans débris.
8. La ville se réserve le droit d'expulser toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne moralité et à l'esprit de la manifestation.

Date, signature et cachet précédé de la mention Lu et approuvé

Nom de l'entreprise :

